

Voici tes droits
ensembles nous les défendons

2. N'oublie pas de t'effacer du Régime Spécial Agraire, autrement tu accumuleras une dette envers la Sécurité Sociale.
3. Tu as le droit d'accéder à l'assistance sanitaire.
4. Tu devras tenir compte de toute une série de mesures de santé au travail comme :
 - ▶ Ne pas utiliser comme moyen de transport les remorques, etc.
 - ▶ Manipuler avec attention les objets coupants.
 - ▶ Limite-toi à ce que tu signes dans ton contrat et n'accepte pas qu'au lieu de te payer par heures, on veuille te payer par caisses.

Important: Tiens compte que, dans ton travail agricole, il est normal d'utiliser des produits chimiques pour éviter les fléaux et améliorer la croissance des cultures; mais tu dois également savoir que ces produits (phytosanitaires) sont dangereux pour ta santé.

- Tu dois savoir que pour appliquer ces produits, il faut avoir la formation appropriée et posséder le carnet de manipulateur de pesticides et d'engrais.
- Si tu vas utiliser ces produits, l'entrepreneur est obligé de te fournir l'équipement de protection individuelle, l'uniforme approprié pour son application et doit également t'informer qu'il est obligatoire de l'utiliser.
- Evite le contact avec les différentes parties de ton corps ainsi que ta tête.
- Sur la bouche et le nez, tu porteras un masque homologué avec le filtre indiqué par le fabricant et suis les instructions sur le temps que tu dois le porter.
- L'utilisation de l'uniforme de travail et des équipements de protection ne doit pas s'échanger avec d'autres travailleurs
- Tu ne peux ni manger, ni boire et ni fumer dans l'entourage où on applique ces produits.
- Tu dois te laver avec de l'eau et du savon le visage, les mains et les autres parties du corps qui aient été en contact avec ces produits, et laver également à part le linge utilisé lors de l'application de ces produits.

Si tu n'as pas le diplôme pertinent pour manipuler les produits phytosanitaires, tu ne pourras pas les utiliser; en cas contraire et si tu ne respectes pas la norme, tu courras le risque d'avoir à payer des amendes ou des sanctions élevées, dont tu seras le seul responsable.



Un travail digne est le premier facteur d'intégration de tous les travailleurs et ce qui va leur donner la stabilité sur le marché du travail ainsi qu'une bonne qualité de vie. L'Union Générale des Travailleurs (UGT) appuie l'engagement de la Commission, du Conseil et du Parlement Européen de " renforcer la dimension sociale de la mondialisation et de promouvoir un travail digne pour tous conformément à la stratégie de l'Organisation Internationale du Travail dans ce domaine ".

Et pour cela, la FTA-UGT travaille pour :

- Prévenir la discrimination et promouvoir l'égalité de traitement dans le travail.
- Conseiller à tous les délégués et déléguées en matière d'immigration et d'emploi, principalement sur les discriminations directes et indirectes.
- Donner une information de base aux travailleurs étrangers embauchés dans leur pays d'origine pour le secteur agroalimentaire, avant son arrivée en Espagne (droits et devoirs des travailleurs, Conventions Collectives, normes et obligations spécifiques en matière de prévention de risques, exigences de la réglementation du secteur, etc.).
- Mettre en œuvre un mécanisme de suivi pour assurer une intégration appropriée, ainsi qu'une stabilité professionnelle et administrative de ces travailleurs qui s'incorporent au marché du travail.
- Détecter des situations d'abus et d'exploitation dans le travail.
- Transférer à la négociation collective des clauses permettant de rendre réalité le principe d'égalité de traitement.

Adresse-toi à la Fédération Agroalimentaire de UGT et demande la convention applicable à ton cas.
Consulte le siège le plus proche
www.ugt.es/fta

Travailleurs temporaires étrangers dans le secteur agricole



Voici tes droits
ensembles nous les défendons



Travailleurs temporaires étrangers dans le **secteur agricole**



Voici tes droits
ensembles nous les défendons

QUE TE PERMET LE PERMIS DE SAISON OU DE CAMPAGNE?

Il te permettra de travailler et de résider en Espagne, pendant la durée de ton contrat.

Ce type de permis est prévu pour les travailleurs qui réalisent des travaux agricoles et ne peuvent pas se renouveler. **Tu seras toujours obligé de retourner à ton pays à la fin de la période de ton embauche.**

Tu dois savoir que si tu accumules un total de quatre années naturelles avec ces permis de saison et si tu as respecté l'obligation de retourner à ton pays à la fin de chaque contrat, tu auras la possibilité d'accéder à un permis de travail et de résidence initial susceptible de renouvellement et tu pourras également changer de secteur de travail.

Le visa incorporera le permis de travail et de résidence et y figurera son caractère temporaire.

QUI DEMANDE LE PERMIS DE SAISON OU DE CAMPAGNE?

C'est l'entrepreneur qui demande le permis et c'est à lui qu'on notifiera la résolution positive de cette demande. Ce permis ne sera effectif qu'après l'expédition de ton visa et de ton entrée en Espagne.

DEVRAS-TU DEMANDER LA CARTE D'IDENTITÉ DES ÉTRANGERS?

Seulement si tu es embauché pour plus de six mois. Ce type de permis aura une durée maximum de neuf mois, dans le cadre d'une période de douze mois consécutifs.

QUI DOIT T'INSCRIRE À LA SÉCURITÉ SOCIALE?

L'entrepreneur a l'obligation de t'inscrire au Régime Spécial Agricole ; mais c'est ton obligation en tant que travailleur de payer tous les mois à la Sécurité Sociale ce que l'on appelle les "coupons" ou les "timbres", qui consiste en une cotisation mensuelle et fixe, c'est-à-dire que tous les mois tu paieras la même quantité indépendamment du fait qu'un mois tu aies travaillé 15, 3 ou 30 jours ou même aucun.

Très important:

Si l'entrepreneur a l'obligation de t'inscrire, **c'est toi, le travailleur qui doit te désinscrire du Régime Spécial Agricole** lorsque tu cesseras de travailler dans ce secteur. Si tu ne le fais pas, tu seras obligé de payer tous les mois les coupons, autrement tu auras une **dette envers la Sécurité Sociale** qui augmentera au fil des mois au cours desquels tu seras inscrit sans pour autant ne pas payer, et il faudra y ajouter une majoration plus les intérêts de retard.

Dans les cas d'embauche dans ton pays d'origine, l'entrepreneur agricole peut t'effacer de ce régime, mais il n'est pas obligé de le faire; par conséquent, ce sera toujours le travailleur, tant que ce Régime ne soit pas réformé, qui le notifiera à la Sécurité Sociale.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR?

- ▶ Il doit organiser les voyages d'arrivée en Espagne et de retour à ton pays et de payer au moins l'un des deux voyages.
- ▶ Il devra également organiser et payer le voyage dès le lieu d'entrée en Espagne jusqu'au lieu de résidence pendant la durée de ton contrat.
- ▶ Il doit te fournir un logement, qui devra réunir les conditions appropriées d'habitabilité aussi bien s'il s'agit d'un appartement que d'une chambre. L'entrepreneur pourra décompter 10 % de la paye en tant que paiement de logement, ou 50 % du prix du loyer du logement partagé par d'autres travailleurs qui y résident.

- ▶ S'engagera à ce que tu retournes à ton pays d'origine, ce qui te permettra de revenir pour d'autres campagnes postérieures.

OÙ SIGNERAS-TU TON CONTRAT?

Le contrat signé par l'entrepreneur sera remis au pays d'origine du travailleur pour signature. Cette signature se fera auprès du consulat ayant compétence pour l'expédition du visa.

QUE VA TE DEMANDER L'ADMINISTRATION ESPAGNOLE POUR T'ACCORDER LE PERMIS?

- ▶ Que les conditions fixées dans l'offre de travail s'ajustent à celles établies par les normes régissant cette activité.
- ▶ Que tu aies le diplôme homologué ou que tu puisses démontrer la capacitation pour exercer ce travail.
- ▶ Tu devras présenter un certificat de ton casier judiciaire, aussi bien d'Espagne que des autres pays dans lesquels tu aies résidé antérieurement, où ne doit figurer aucune condamnation pour délits considérés comme tels dans la législation espagnole.

POURRAS-TU ENCAISSER LA PRESTATION POUR CHÔMAGE?

Non, parce que pour ce genre de permis on ne cotise pas pour le chômage.

ET RAPPELLE TOI QUE:

1. Tu dois exiger ta feuille de paye, dans laquelle figurera le salaire de base, le paiement des heures supplémentaires, etc.

Tu dois savoir quel est la Convention qui s'applique à ton secteur et province dans laquelle tu travailles: convention dans laquelle figure comment et combien tu encaisseras ta paye, les heures supplémentaires, les vacances, etc.

www.ugt.es